



Dialogue international sur la migration 2022
Mise en œuvre concrète du Pacte mondial sur les migrations :
succès, défis et approches novatrices

28 février-2 mars 2022, 9 heures-12 heures (EST), en ligne

--

Résumé des conclusions

--

La première session du Dialogue international sur la migration (IDM) 2022 de l'OIM s'est tenue en ligne du 28 février au 2 mars. Elle avait pour thème la « mise en œuvre concrète du Pacte mondial sur les migrations : succès, défis et approches novatrices ».

Cette session était consacrée au Forum d'examen des migrations internationales dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, comme l'avaient appelé de leurs vœux les États Membres des Nations Unies dans la résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au Pacte mondial : « nous invitons des instances telles que le Dialogue international sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations ou les processus consultatifs régionaux, entre autres, à contribuer au Forum d'examen des migrations internationales en fournissant des données pertinentes et des éléments concrets, en faisant part des meilleures pratiques et des approches novatrices ainsi qu'en formulant des recommandations relatives à la mise en œuvre du Pacte mondial. » La session de l'IDM visait à encourager le dialogue entre les États Membres de l'OIM, les parties prenantes et les partenaires sur les progrès accomplis par la communauté internationale vers la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les migrations depuis son adoption en 2018. Durant les débats, une attention particulière a été accordée à des objectifs spécifiques, regroupés en trois thèmes et alignés sur le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (document A/76/642).

Près de 900 personnes s'étaient inscrites à la session, dont 70 % de représentants des gouvernements d'environ 150 pays. Aux côtés de ces derniers, des membres des diasporas, des universitaires et des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile ont également participé aux débats, et ont pu échanger leurs points de vue et présenter leur expérience ainsi que des exemples de pratiques efficaces. La session s'est articulée en sept panels dirigés par 34 orateurs et modérateurs, notamment le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'un des cofacilitateurs de la déclaration sur les progrès du Forum d'examen des migrations internationales, la Présidente du Conseil de l'OIM, des décideurs et praticiens de haut niveau issus des administrations publiques (Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Mexique, Philippines, Somalie, Suède et Thaïlande), de hauts représentants de l'Union européenne et de la Commission de l'Union africaine, des représentants d'organismes des Nations Unies partenaires (Programme de développement des Nations Unies, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation mondiale de la Santé), ainsi que des représentants du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations

non gouvernementales, des universitaires, des organisations de jeunes, des migrants, des membres des diasporas, ou encore des entreprises privées. Les panels avaient été constitués de façon à garantir une diversité de points de vue de toutes les parties intéressées.

Leurs thèmes étaient les suivants :

Première journée :

- **Panel 1** : Sauver des vies et protéger les migrants en situation de vulnérabilité
- **Panel 2** : Lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes

Deuxième journée

- **Panel 1** : Identité juridique : faciliter la migration régulière et l'accès aux droits
- **Panel 2** : Améliorer la prévisibilité et lutter contre les inégalités pour l'avenir de la mobilité humaine à l'ère de la pandémie
- **Panel 3** : Migration, environnement et changement climatique : de l'adaptation aux voies régulières

Troisième journée

- **Panel 1** : L'inclusion des migrants dans le relèvement de la COVID-19 et la protection sociale – un nouveau contrat social
- **Panel 2** : Repenser la migration qualifiée pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes

L'événement a été ouvert par António Vitorino, Directeur général de l'OIM, qui a affirmé que l'IDM était une occasion non seulement de réunir les États et les autres parties prenantes pertinentes, mais aussi, tout particulièrement, d'exprimer certaines préoccupations et certains enjeux, urgents ou d'actualité, qui risquent d'être laissés de côté lors des discussions nationales et multilatérales. Il a également souligné la nécessité impérieuse pour les États Membres de collaborer par-delà les frontières, les économies et les secteurs pour améliorer la prévisibilité et la certitude en matière de mobilité transfrontalière, tout en intégrant pleinement les préoccupations de santé publique et en renforçant les capacités de gestion des admissions et du séjour de manière sûre et équitable.

Durant la séance d'ouverture, le Directeur général a été rejoint par Abdulla Shahid, Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Rabab Fatima, ambassadrice et Représentante permanente du Bangladesh auprès des Nations Unies, et cofacilitatrice, avec Olivier Maes, de la déclaration sur les progrès du Forum d'examen des migrations internationales, et Catalina Devandas Aguilar, ambassadrice, Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Présidente du Conseil de l'OIM, qui ont prononcé des allocutions introductives. Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a rappelé que l'adoption du Pacte mondial constituait une occasion unique de définir un nouveau cadre pour les migrations. Il a exhorté les participants à tirer parti du Dialogue international sur la migration et à exploiter le temps entre celui-ci et le Forum d'examen des migrations internationales pour être à l'écoute et se préparer. Rabab Fatima s'est exprimée au nom des deux cofacilitateurs de la déclaration sur les progrès du Forum d'examen des migrations internationales et a présenté leurs attentes concernant cette déclaration ; elle a souligné la pertinence et la valeur de la session de l'IDM, non seulement pour définir les priorités de toutes les parties prenantes à la déclaration, mais aussi pour mieux comprendre la voie à suivre afin de trouver un terrain d'entente. Elle a en outre incité les États Membres et les autres parties prenantes à transmettre aux cofacilitateurs leurs contributions et idées pour renforcer l'action collective en vue de concrétiser les engagements inscrits dans le Pacte mondial. La Présidente du Conseil de l'OIM a rappelé que le Dialogue se tenait à une période difficile, et a appelé de ses vœux un renforcement de la coopération et de la gouvernance dans le domaine

de la migration, ainsi que l'amélioration et l'intensification des réponses humanitaires fondées sur le droit international des droits de l'homme. Par ailleurs, elle a souligné l'importance des débats menés lors du Dialogue, en raison de leur nature inclusive et transparente, et a indiqué qu'ils pouvaient contribuer à une préparation importante et pertinente du Forum d'examen des migrations internationales.

Une synthèse des principaux résultats et des grandes conclusions des trois jours de débats est présentée ci-après.

Première journée – Réduire les risques et les vulnérabilités pour les migrants

Nécessité de renforcer et d'améliorer la coopération pour sauver des vies, protéger les droits des migrants et réduire les risques et les vulnérabilités pour les migrants.

- Les participants ont rappelé les difficultés uniques posées par le décès et la disparition des migrants, et ont souligné que la résolution des affaires de personnes disparues nécessitait des mécanismes transnationaux réunissant les pays de destination, de transit et d'origine. Certains intervenants se sont déclarés favorables à la constitution d'un groupe de haut niveau sur les décès en transit, afin que cette question suscite une attention soutenue.
- Il faut renforcer les mesures d'identification des migrants décédés ou disparus, ainsi que le soutien aux familles affectées par ces pertes. Dans le même temps, il faut prendre des mesures concrètes de prévention des pertes humaines, et faire porter les efforts sur la modification des politiques en vue de limiter les risques causés par les cadres migratoires existants fondés sur la dissuasion.
- Les participants ont mis en exergue la nécessité d'améliorer la collecte de données afin de permettre l'identification des migrants morts et disparus et d'orienter les réponses stratégiques, ainsi que la nécessité d'une meilleure protection des données. La migration est un domaine extrêmement sensible. Il faut donc garantir l'utilisation des données aux fins exclusives de recherche humanitaire.
- Les intervenants se sont accordés à dire qu'il était urgent d'étendre les voies de migration régulières et les possibilités de régularisation afin de proposer des solutions légales et sûres aux voies actuelles, irrégulières et dangereuses, et, partant, de lutter contre les réseaux criminels de trafic illicite et de traite d'êtres humains. Ils ont également appelé de leurs vœux une collaboration efficace et fructueuse ainsi que des partenariats multipartites et intersectoriels constructifs, associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, notamment avec les secteurs financier et technologique.
- Les participants ont par ailleurs souligné que les données relatives à la traite des personnes, qu'il s'agisse de dossiers administratifs ou d'estimations de prévalence, étaient encore peu développées, ce qui limitait l'efficacité des mesures de lutte contre ce phénomène. Il est dès lors nécessaire de déployer davantage d'efforts dans ce domaine, notamment pour améliorer la ventilation et la couverture des données.
- Si la lutte contre la traite et le trafic illicite d'êtres humains par la voie pénale est importante, et que des progrès sont réalisés dans ce domaine, la justice pénale doit viser les réseaux de criminalité organisée et non les migrants victimes de ces pratiques, ou les organisations humanitaires œuvrant à sauver des vies et à protéger les migrants en situation de vulnérabilité. La démarche de justice pénale doit être intimement liée à une approche fondée sur les droits. Plus largement, le travail de lutte

contre la traite et le trafic illicite doit mettre davantage l'accent sur la prévention, dans l'optique d'améliorer la sécurité humaine (création d'emplois, lutte contre les pratiques discriminatoires au sein de la société) afin de soutenir la démarche pénale.

Deuxième journée – Faciliter la migration régulière

Nécessité de lutter contre les migrations non réglementées, de protéger les droits des migrants et de faciliter l'accès aux services.

- Les intervenants se sont déclarés favorables à la reconnaissance juridique des migrants, y compris des migrants irréguliers, afin que leurs droits fondamentaux soient respectés sans discrimination et qu'ils aient le droit à une identité juridique et à des papiers adéquats, que leurs droits soient protégés et qu'ils bénéficient d'un accès facilité aux services. Pour les migrants, l'absence de preuve d'identité juridique accentue les risques de migration dangereuse et irrégulière. S'ils n'ont pas de documents juridiques, ils ont plus de mal à retrouver leur famille à l'étranger et à retourner dans leur pays d'origine. Cela constitue une menace supplémentaire pour les migrants qui se retrouvent dans des situations de crise, car ils peuvent avoir davantage de difficultés à accéder aux services essentiels, et notamment à l'aide à l'évacuation internationale.
- Les participants ont souligné que de nombreux États ne disposaient toujours pas de systèmes solides et inclusifs d'état civil, ni des capacités nécessaires pour émettre des documents d'identité et de voyage adéquats, et les relier aux systèmes nationaux de gestion de l'identité et aux bases de données usuelles. Le manque de services consulaires chargés de consigner les événements de la vie et d'émettre des documents pour les ressortissants à l'étranger, tout en préservant le droit à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, était également une source de préoccupation. Il est nécessaire de renforcer ces capacités dans les pays d'origine, et par l'intermédiaire des représentations consulaires à l'étranger, ainsi que d'intensifier la coopération entre les États.
- Il faut également normaliser entre les pays les documents d'identité, tels que passeports et cartes d'identité, mais aussi les documents d'état civil, et numériser l'accès à l'identité juridique. En outre, les orateurs ont souligné la nécessité pour les pays d'améliorer leur système national d'état civil pour garantir un accès sans discrimination à l'identité juridique pour toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire, et lutter contre l'émergence d'une société parallèle exacerbant les vulnérabilités et alimentant aussi bien la ségrégation que la délinquance.

Nécessité d'une prévisibilité de la mobilité humaine fondée sur les droits de l'homme et de réponses inclusives et centrées sur les migrants en temps de crise.

- La pandémie de COVID-19 a montré à quel point les migrants font partie intégrante de la société dans laquelle ils résident, et a mis en lumière le rôle essentiel qu'ils jouent dans des secteurs économiques clés. Cependant, elle a également montré et exacerbé les inégalités structurelles et les difficultés auxquelles se heurtent déjà les migrants, en particulier les migrants en situation irrégulière ou de vulnérabilité. Les orateurs ont insisté sur le fait que l'amélioration de l'accès aux services augmentait la prévisibilité, tandis que le fait de permettre aux migrants de rester en bonne santé grâce à l'accès aux services de santé protégeait ces derniers et les communautés dont ils faisaient partie et renforçait leur contribution.

- Les participants ont noté que le renforcement de la prévisibilité des régimes migratoires passait par une collaboration plus intense et transparente dans le domaine de la gestion des migrations, ainsi que par la mise en place de voies de migration régulières plus nombreuses et plus faciles. Il faut néanmoins faire preuve de prudence concernant la multiplication des appels au recours aux technologies numériques, car cela pourrait entraîner des violations des droits de l'homme et exacerber les inégalités.
- Les orateurs ont évoqué les efforts menés pour toucher les migrants et les réfugiés en situation de conflit et dans les États fragiles grâce au Mécanisme COVAX, qui a donné 1 milliard de doses de vaccin contre la COVID-19 à plus de 144 pays. Compte tenu des inégalités d'accès aux vaccins à l'échelle mondiale, ils ont également déclaré que les pays ne devaient pas demander de preuve de vaccination comme seul moyen d'entrée ou de sortie d'un pays.
- Les débats ont porté sur l'importance d'une évaluation et d'une inclusion complètes des besoins des migrants, ainsi que du traitement des enjeux de la mobilité humaine, au moment où les États Membres négocient un éventuel instrument juridique international sur la préparation aux pandémies. Les intervenants ont appelé de leurs vœux une plus grande cohérence avec les processus politiques et stratégiques en cours, notamment les processus relatifs au futur traité sur la préparation et la réponse aux pandémies, les préparatifs du Forum d'examen des migrations internationales, les travaux sur les mesures et le suivi des objectifs de développement durable et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.
- Les participants se sont engagés à parvenir à une couverture sanitaire universelle et à l'équité en matière d'accès aux vaccins contre la COVID-19, et ont mis en exergue l'importance d'une approche équitable et fondée sur les droits pour la migration. Le meilleur moyen de protéger les droits des migrants est aussi de garantir un accès universel aux services sociaux fournis par l'État, et en particulier au régime de sécurité sanitaire et sociale. La pandémie de COVID-19 a remis en évidence la nécessité d'une collaboration entre les États en vue de la constitution d'un mécanisme universel de préparation aux catastrophes.
- Les participants ont appelé de leurs vœux une meilleure protection des migrants contre le racisme et la xénophobie, ainsi que l'écriture, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, d'un nouveau contrat social mondial qui tienne compte des systèmes de migration de travail et lutte contre les facteurs de migration forcée, tels que la pauvreté, le chômage, la guerre, les crises, les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Nécessité de mettre au point des mesures concrètes pour intégrer les questions de migration dans les politiques et cadres d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et régional.

- Malgré les progrès significatifs réalisés pour faire avancer les discussions politiques sur la migration dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale, les participants ont souligné que la mise en œuvre cohérente et systématique des engagements et recommandations internationaux doit continuer à être renforcée, et que les États doivent s'orienter vers la multiplication et l'amélioration des migrations régulières pour les personnes touchées par des catastrophes environnementales et le changement climatique.

- En amont de l'édition 2022 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), les États et les acteurs nationaux et régionaux doivent œuvrer ensemble pour veiller à la bonne prise en compte, dans les négociations internationales, de la mobilité humaine provoquée par les changements climatiques.
- L'adaptation aux changements climatiques doit être complétée par des mesures de financement et de mise en œuvre, dans l'optique d'une transition juste ; en outre, des voies régulières doivent être mises en évidence pour appuyer les migrations légales, la mobilité permettant de créer et de transférer des ressources, ainsi que de renforcer le développement durable des pays d'origine et de destination.

Troisième journée – Promouvoir l'inclusion et l'autonomisation socioéconomiques des migrants

Nécessité de bâtir des sociétés inclusives et d'étendre les systèmes de protection sociale pour autonomiser les migrants, notamment en leur donnant accès aux soins de santé et à la vaccination.

- Les participants ont affirmé qu'il était indispensable que les dispositifs de protection sociale et de planification du relèvement de la COVID-19 soient inclusifs et tiennent compte des besoins divers et des identités intersectionnelles des populations risquant d'être laissées pour compte dans les communautés, telles que les femmes, personnes âgées ou enfants migrants, les migrants présentant des orientations sexuelles, des identités ou expressions de genre et des caractéristiques sexuelles diverses et les personnes en situation de handicap.
- Les orateurs ont attiré l'attention des participants sur l'importance de l'autonomisation des migrants et des communautés de la diaspora pour garantir que les plans nationaux de préparation et de réponse soient entièrement inclusifs. À cet effet, les pays doivent agir ensemble et adopter une approche rassemblant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société pour élaborer ou renforcer des plans de développement et d'aide humanitaire. L'importance de l'autonomisation des migrants et des communautés locales dans le cadre de la réponse à la pandémie, ainsi que de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, encourageant ainsi l'inclusion et la cohésion des sociétés, a également été mise en exergue.
- La pandémie de COVID-19 a montré que les enjeux mondiaux auxquels toute la communauté internationale est confrontée imposent aux villes (en particulier, étant donné qu'elles sont en première ligne) de coopérer en concluant des partenariats, afin de partager des informations et d'apprendre les unes des autres. Les participants ont cependant relevé que les autorités locales ne pouvaient pas travailler isolément. Il est essentiel que les villes mobilisent leurs partenaires privés locaux et les pouvoirs publics nationaux afin de trouver des solutions à certaines des difficultés des communautés de migrants.
- Les activités de renforcement des capacités doivent viser les jeunes, y compris les jeunes migrants. Ces derniers doivent participer à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'examen des politiques et des programmes, de façon à ce qu'ils puissent contribuer véritablement à rendre les migrations sûres pour tout le monde. Il faut aller au-delà d'une simple reconnaissance des vulnérabilités des jeunes migrants et leur faire jouer un rôle de premier plan dans le soutien au développement et à la prospérité au sens large du terme.

Nécessité d'une collaboration large et globale des parties prenantes visant à exploiter la mobilité internationale des compétences pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, tout en contribuant au développement socioéconomique des pays d'origine et de destination ainsi que des migrants.

- Tous les pays du monde sont confrontés à de nouvelles exigences en matière de compétences et de main-d'œuvre ; dans ce contexte, il est de plus en plus nécessaire de trouver des démarches innovantes, tournées vers l'avenir, pour lutter contre les pénuries chroniques et mettre sur pied des possibilités de migration régulières, sûres et ordonnées renforçant les compétences pour un avenir placé sous le signe du travail. Les orateurs ont cité des initiatives destinées à tirer parti des compétences que de nombreux migrants, y compris les migrants nécessitant une protection, possédaient déjà et, plus important encore, souhaitaient mettre en pratique.
- Ils ont souligné que les pays d'origine étaient confrontés à des difficultés liées aux voies légales de mobilité et à la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications. Il faut conclure des partenariats et investir dans le renforcement commun des compétences et les voies de mobilité pour favoriser le développement du capital humain et l'amélioration de la situation du marché du travail dans les pays d'origine et les pays de destination.
- Si les politiques relatives aux migrations, à l'éducation et au marché du travail intègrent une dimension de compétences, il sera possible d'élaborer des stratégies plus ciblées, répondant au mieux aux besoins des marchés du travail, et les migrants des différentes catégories seront en mesure de participer à la formation du capital humain et à une croissance économique équitable.
- Les intervenants ont présenté les progrès réalisés dans le renforcement des compétences des jeunes hommes et femmes. Ce renforcement consiste à les former, à leur fournir des conseils et à mettre l'accent sur la création de nouveaux débouchés professionnels, notamment dans l'économie verte ; cela permet d'élargir leurs possibilités d'emploi et leurs perspectives de carrière, et optimise leur capacité à contribuer au marché du travail, dans leur pays et à l'étranger.

À l'issue de la session, de nombreux représentants des gouvernements ont salué la diversité des points de vue et la qualité des discussions ; ils ont répété qu'il fallait déployer des efforts communs, aux échelons national et régional, pour analyser le travail de mise en œuvre du Pacte mondial en préparation du Forum d'examen des migrations internationales. Le Pacte mondial nécessite une approche multilatérale, globale et efficace, ainsi que de solides partenariats internationaux, fondés sur une compréhension commune.

Dans son allocution de clôture, Amy Pope, Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes de l'OIM, a indiqué que la session avait constitué une excellente occasion de discuter et d'échanger des bonnes pratiques, ainsi que de partager des expériences réussies et des difficultés liées à la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial en amont du Forum d'examen des migrations internationales, qui consistera à évaluer les résultats des différents exercices d'examen du Pacte mondial pour en dégager les lacunes et les difficultés. Les résultats des débats seront consignés dans un rapport de synthèse que l'OIM s'efforcera de mettre à disposition à temps, en amont du Forum, afin que tout le monde puisse l'exploiter comme ressource et contribution à ce Forum, comme l'impose la résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies portant adoption du Pacte mondial.